

L'état de catastrophe naturelle reconnu pour Saint-Sébastien

6 mars 2026

Suite aux importantes crues survenues en février, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 26 communes de Loire-Atlantique, dont Saint-Sébastien. Cette reconnaissance permet aux particuliers d'être indemnisés au titre du fonds de catastrophes naturelles, ainsi qu'aux exploitants agricoles ayant subi des préjudices.

Les habitants disposent de 30 jours pour déclarer leur sinistre

Les personnes concernées doivent effectuer leur déclaration auprès de leur assureur dans un délai de 30 jours à compter du 4 mars 2026, en joignant l'arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle.

- [Arrêté du 3 mars 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle | pdf | 258.96 Ko](#)

